

ALGERIA

**64^{ème} Session de l'Assemblée générale
des Nations unies**

Déclaration de

**S.E. M. Mourad BENMEHIDI
Ambassadeur, Représentant permanent**

Devant la Première Commission

New York, 6 octobre 2009

Monsieur le Président,

Permettez-moi, tout d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation algérienne pour votre élection à la Présidence de la Première Commission et de vous assurer, ainsi que les membres du Bureau, la coopération de ma délégation. Je voudrai également saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les Affaires du Désarmement.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Groupe des Pays Non Alignés ainsi qu'aux déclarations faites au nom du groupe africain et du groupe arabe.

Cette session de la Première commission intervient au lendemain de l'entrée en vigueur, le 15 juillet dernier, du Traité créant une Zone exempte d'arme nucléaire en Afrique (Traité de Pelindaba). Il s'agit d'une contribution essentielle de l'Afrique au renforcement du régime de non prolifération, et à la préservation de la paix et la sécurité régionale et internationales. L'Algérie, qui a été parmi les tous premiers pays à avoir ratifié le traité de Pelindaba, appelle, notamment, les Etats dotés de l'arme nucléaire, qui ne l'ont pas encore fait, à procéder à la ratification des Annexes pertinentes de ce Traité.

Monsieur le Président

L'année 2009 a été particulièrement riche en matière d'engagements pour faire avancer la cause du désarmement et partant pour la promotion de la paix et de la sécurité internationale sur des bases solides, consensuelles et fiables. Les nouvelles dispositions exprimées par les leaders des grandes puissances, en particulier les Etats dotés de l'arme nucléaire, en faveur de mesures concrètes de désarmement nucléaire sont pour nous des motifs d'optimisme après des années d'impasse. Les déclarations des Présidents Obama et Medvedev à Londres, le 1^{er} avril dernier, et leurs engagements pour des réductions substantielles de leurs arsenaux, ainsi que de nombreuses autres déclarations de dirigeants de grandes puissances en faveur d'un monde libre des armes nucléaires sont pour des éléments encourageants et des motifs d'espoir.

Plus de trente années après la première session extraordinaire de l'Assemblée Générale consacrée au désarmement, qui constitua un tournant historique de l'action multilatérale en faveur du désarmement, dont le Document final a servi de schéma directeur aux efforts de désarmement, l'Organisation des Nations Unies en la matière peinent à réaliser les progrès escomptés.

Tout en rappelant le rôle central de la première commission en matière de désarmement, nous tenons à réitérer ici notre engagement en faveur de l'entreprise multilatérale de désarmement, de ses instruments et de ses mécanismes. Le respect strict et effectif par toutes les parties de leurs obligations découlant des instruments internationaux de désarmement et la mise en œuvre effective de leurs dispositions est une nécessité incontournable.

L'Algérie qui est partie à l'ensemble des conventions et traités relatifs aux armes de destruction massive, tient à rappeler que le but de ces instruments, en particulier le TNP, est le bannissement à jamais de ces armes de notre planète.

Monsieur le Président

L'Algérie tient à réitérer son attachement au TNP et sa détermination à appliquer ses dispositions et promouvoir son idéal. Il est de notre responsabilité à tous, de conférer la crédibilité nécessaire à cet important instrument qu'est le TNP et d'assurer son universalité. Les conditions de cette crédibilité et de cette universalité reposent, en particulier, sur la mise en œuvre équilibrée et déterminée des trois piliers du TNP, qui se soutiennent et se renforcent mutuellement. Toute tendance qui viserait à privilégier un aspect du TNP sur les autres serait de nature à altérer sa crédibilité et à menacer un équilibre sensible entre les obligations édictées et les droits consacrés par le Traité.

Les mesures et les efforts visant à assurer la mise en œuvre des dispositions de non prolifération doivent être accompagnés par des efforts parallèles réels et vérifiables de désarmement nucléaire. En effet, aux termes de l'article VI du TNP, les Etats dotés de l'arme nucléaire ont une obligation constante d'œuvrer à la réduction puis à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires. Nous tenons à rappeler ici l'avis consultatif de 1996 par lequel la CIJ a réaffirmé cette obligation.

Dans ce contexte, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction Complete des essais nucléaires, revêt pour ma délégation une importance toute particulière. En effet, treize ans après sa signature, les conditions n'ont jamais été aussi propices pour faire de cet instrument une réalité. En outre la négociation d'un traité sur l'interdiction des matières fissiles au niveau de la Conférence de désarmement comme le prévoit le Programme agréé au niveau de la CD représenterait un progrès essentiel dans le cadre des efforts de désarmement nucléaire.

Tout en réitérant son attachement à la fois au régime de non prolifération institué par le TNP et au droit de tous les Etats parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, l'Algérie appelle, s'agissant des dossiers du nucléaire iranien et de la Corée du Nord, à un règlement diplomatique de ces questions dans le strict respect des dispositions du TNP et des statuts de l'AIEA.

Monsieur le Président

Dans un monde marqué par des mutations multiformes et un développement économique et technologique sans précédent, le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, consacré par l'article IV du TNP, prend une dimension particulière. Le recours au nucléaire se présente pour beaucoup de pays comme un choix stratégique incontournable pour répondre à leurs besoins et leur sécurité énergétiques.

Les propositions avancées, y compris au sein de l'AIEA, pour la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement du combustible nucléaire devraient faire l'objet d'une large concertation, et ce dans le respect du droit inaliénable de tous les Etats parties à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce processus ne devrait en aucun cas, aboutir à des limitations ou des restrictions de ce droit.

Monsieur le Président

La prochaine Conférence d'examen du TNP nous offre une opportunité réelle pour la traduction de toutes les déclarations d'intention faites par les voies les plus autorisées, particulièrement des puissances nucléaires, en engagements pour des mesures concrètes de désarmement nucléaire. La principale tache de cette échéance qui intervient après l'échec douloureux de la Conférence de 2005, sera d'identifier les voies et moyens à même d'assurer, enfin, l'application des 13 mesures pratiques de désarmement nucléaire agréées en 2000 et la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Proche orient.

Dans ce contexte les débats riches et francs tenus lors du 3^{ème} Comité préparatoire et surtout l'adoption de l'ordre du jour de la Conférence d'examen à cette occasion sont pour nous un signe prometteur.

L'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba en Afrique nous amène à évoquer la demande de la Communauté internationale pour l'établissement d'une Zone Exempte d'Armes Nucléaires dans la région du Moyen Orient. En effet en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et de la décision de la Conférence d'examen de 1995, ce projet demeure bloqué en raison de l'intransigeance d'Israël qui refuse de rejoindre le TNP et de mettre ses installations nucléaires sous garanties de l'AIEA. Nous accueillons avec satisfaction, à ce propos, l'adoption par la 53^{ème} Conférence générale de l'AIEA des résolutions GC53 Res16 et GC53 Res 17 sur l'établissement d'une ZEAN au Moyen-Orient et sur les capacités nucléaires israéliennes.

Monsieur le Président

Au plan régional, mon pays a fait de son engagement et de son attachement à la promotion de la paix et la sécurité internationales, une donnée permanente de sa politique étrangère. Aussi, ma délégation se fait un honneur et un plaisir de soumettre annuellement à l'appréciation de la Première Commission et de l'Assemblée Générale un projet de résolution portant sur « le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». Nous comptons sur l'appui les coauteurs traditionnels ainsi que sur l'ensemble des Etats membres pour apporter leur soutien à ce projet.

L'engagement de mon pays en faveur de la paix et de la sécurité internationales s'est également exprimé lors de sa présidence, durant le printemps dernier, de la Conférence de Désarmement. En effet, saisissant l'opportunité qu'offre désormais le nouveau climat international, l'Algérie a, en sa qualité de Président de la Conférence, pris l'initiative de relancer les travaux de cette instance après 12 années d'impasse. La Conférence est, en effet, parvenu au prix de longues et laborieuses consultations, à adopter, par consensus, un Programme de travail couvrant l'ensemble des points inscrits à son ordre du jour.

La mise en œuvre de ce Programme, dès la session 2010, constitue, aujourd'hui, la priorité de la Conférence. Il est de la responsabilité de l'ensemble des membres de la CD et de la Communauté internationale, de manière générale, d'œuvrer à la traduction dans les faits de ce Programme qui représente une avancée significative et un acquis précieux pour nous tous. L'Algérie, en ce qui la

concerne, ne ménagera aucun effort pour œuvrer en vue du commencement du travail substantiel au sein de la Conférence aussi tôt que possible, tout en veillant au nécessaire consensus qui a toujours caractérisé ses travaux.

Le commerce illicite des armes légères, continue de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays. Aussi nous réitérons notre attachement à la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies sur la lutte contre le commerce illicite des armes légères adopté en 2001 et à son renforcement. Cet important instrument a incontestablement contribué à une prise de conscience réelle des conséquences humanitaires et politiques néfastes de ce fléau et sur sa contribution à l'approvisionnement des groupes terroristes et de la grande criminalité.

S'agissant de l'initiative pour un Traité sur le commerce des armes, l'Algérie a, dès le départ, apporté son appui à ce processus, convaincue qu'un instrument international conclu sous l'égide de l'ONU et tendant à établir des normes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes, contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationale. Les débats menés dans le cadre du Groupe de travail lors de la 63ème session ont montré l'intérêt et l'importance qui s'attachent à un tel sujet. Dans ce contexte, la délégation algérienne insiste pour que toute évolution des travaux du Groupe de travail sur le commerce des armes le soit, autant que faire se peut, dans un cadre consensuel.

Monsieur le Président

Pour conclure, l'examen des questions de désarmement nous offre chaque année au niveau de la première commission l'occasion de passer en revue l'état de pans importants de notre système de sécurité collective. Seul l'engagement de la Communauté Internationale en faveur d'une entreprise effective de désarmement, en particulier nucléaire, selon les principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité peut apporter les réponses nécessaires aux défis multiformes auxquels nous faisons face, dans ce domaine. Des progrès concrets sur la voie du désarmement, nous permettront de réduire sensiblement les causes de tension sur le plan international et de libérer des ressources et des énergies précieuses pour faire face aux aspirations légitimes pour le développement et le bien être auquel aspire l'humanité tout entière.

Je vous remercie